union PRESSE

Culture Presse, motrice pour la Commission de l’assortiment et du plafonnement

lun 29/09/2025 - 17:34



Chères consœurs, chers confrères,

Le 17 septembre dernier, les acteurs de la filière de la distribution ont échangé dans le cadre d’une réunion de la Commission de l’assortiment et du plafonnement (CAP). Y sont représentés les syndicats d’éditeurs qui en sont membres permanents, tout comme les deux SADP, mais aussi le Syndicat national des dépositaires de presse, et enfin Culture Presse, seule organisation professionnelle nationale des marchands de presse. Autour de ces membres permanents, nous associons systématiquement d’autres acteurs dont les retours et les suggestions sont déterminants. La CRDP, d’abord, mais aussi Relay, le groupe NAP et Médiakiosk.

Cette commission, que préside Culture Presse depuis le début de l’année, vise à suivre les dispositifs d’assortiment et de plafonnement, comme son nom l’indique, à vérifier leur conformité à la loi, à interpréter les dispositions de l’accord interprofessionnel, à en mesurer les impacts

pour pouvoir proposer des évolutions si nécessaire. Au-delà de l'assortiment proprement dit, elle doit aussi se préoccuper de la régulation des approvisionnements des marchands au sens large, puisque la loi prévoit une capacité à agir sur une partie de l'offre presse, et suivre également le respect des règles professionnelles qui encadrent la distribution. Ce champ d'action et de travaux particulièrement large lui confère une grande responsabilité.

Lors de cette réunion, nous avons eu l'occasion de travailler sur un outil de suivi de la régulation des titres et des quantités, d'évoquer les procédures et les outils des SADP qui permettent aux marchands et aux dépositaires d'agir. En nous polarisant sur certains retours de terrain, nous avons mis en place un groupe de travail pour gérer les nouvelles formules, et avancer sur une proposition pour affiner le traitement des numéros 1. Le plafonnement des titres enfants et ludiques a fait l'objet d'une réflexion particulière. Sur ce point, nous devrions pouvoir faire des propositions concrètes aux signataires de l'accord avant la fin d'année. Enfin, nous avons décidé de mettre en place un observatoire du respect des règles professionnelles permettant de recueillir des signalements, de les instruire, et le cas échéant de faire requalifier des produits presse en cours de vente en cas d'irrespect.

La CAP reste active. Je terminerai mon mandat de président de la CAP à la fin de l'année 2025. A cette occasion, je ne manquerai pas de tirer un bilan de cette première année de fonctionnement et de rendre ce rapport public. Et bien sûr, votre organisation professionnelle restera motrice dans le fonctionnement et l'efficacité de cette commission.

Jean-Michel Detchart
Président Culture Presse
